

4



Photo 38. Massif de vieilles forêts au sud de la réserve avec à l'avant-plan, la rivière Cocoumenen (M.-A. Bouchard, MDDEP)

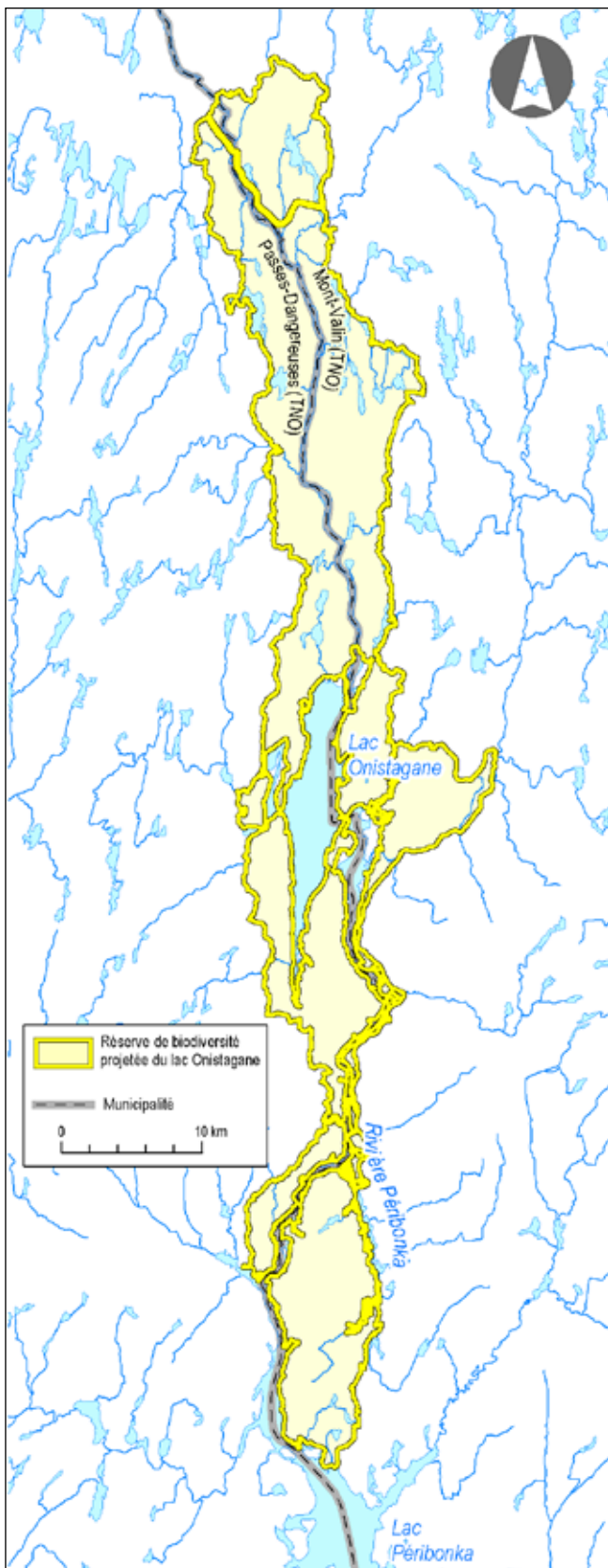
4.8 Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane

4.8.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est située entre $50^{\circ} 17'$ et $51^{\circ} 13'$ de latitude nord et entre $71^{\circ} 08'$ et $71^{\circ} 29'$ de longitude ouest (figure 2, page 5), soit à quelque 180 km au nord du lac Saint-Jean, 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes (sur la rivière Péribonka). Elle couvre une superficie de 674,5 km² et se situe en totalité dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (figure 48) où elle recoupe les territoires non organisés de Passes-Dangereuses (MRC de Maria-

Chapdelaine) et de Mont-Valin (MRC du Fjord-du-Saguenay). Du nord au sud, la réserve s'étend sur 100 km, mais sa largeur moyenne dépasse à peine cinq kilomètres, soit moins de deux kilomètres dans sa partie la plus mince et moins de 20 km dans sa partie la plus large, à la hauteur du réservoir Onistagane. La réserve de biodiversité projetée comprend la rivière Péribonka en amont du réservoir Onistagane (plus de 40 km), mais les réservoirs et les portions de rivières qui subissent l'influence du marnage du barrage de Chute-des-Passes en sont exclus (cote de marnage maximale estimée à 440,59 m). Ainsi, le réservoir Onistagane, les portions de la rivière Péribonka en aval de celui-ci ainsi que le canal Bonnard et la rivière Cocoumenen sont exclus de la réserve.

Figure 48. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane



4.8.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01). Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²⁷.

4.8.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité Onistagane*. Selon le père Joseph-Étienne Guinard, Onistagan serait un dérivé du montagnais *ka anistagants* signifiant « ce qui est en désordre ou embarrassé », alors que selon l'historien Jérôme Gagnon, le toponyme innu Onistagane signifie « dernier portage ». Des innus de Mashteuatsh estiment que le nom origine du mot innu « *unishtakan* » signifiant « lieu où l'on s'est perdu »

4.8.4 Écologie

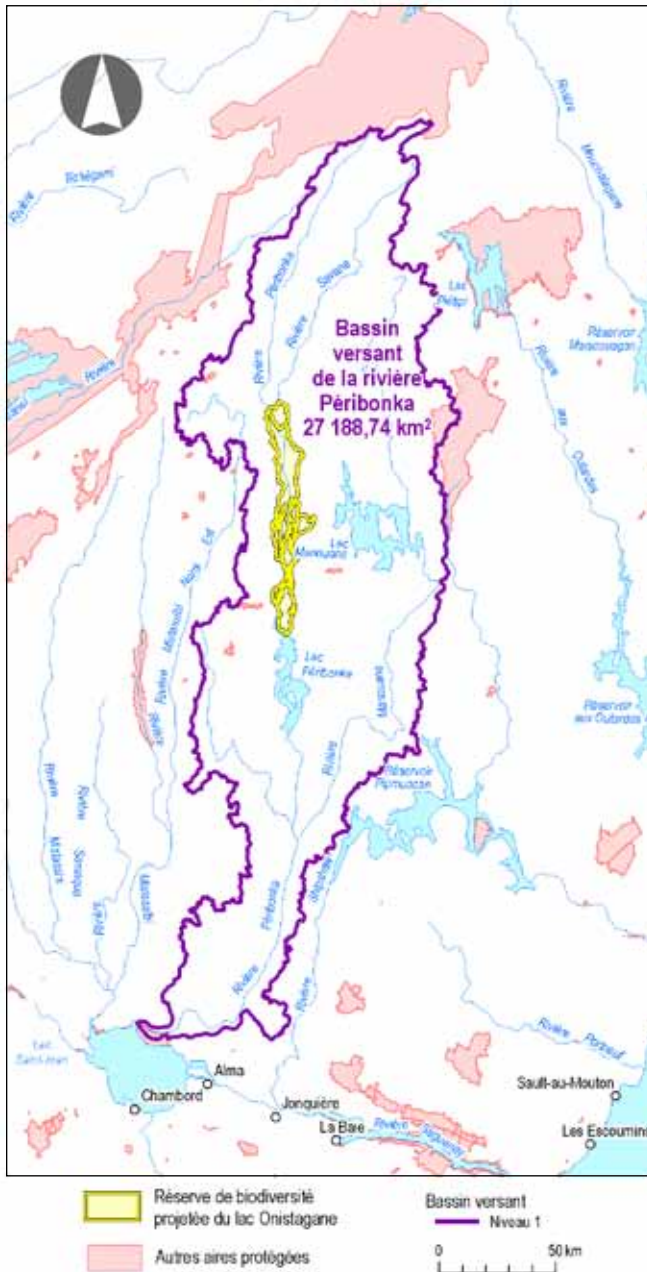
Milieu physique

Située dans la portion nord de la province naturelle des Laurentides centrales, la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane s'étend de la région naturelle de la dépression du lac Manouane (plaine glaciolacustre entrecoupée de quelques buttes éparses) au nord vers celle des collines du lac Péribonka plus au sud (figure 3). Des différences marquées sur le plan du relief, des dépôts de surface et du climat font en sorte que ces deux régions naturelles diffèrent fortement quant à leurs caractéristiques écologiques. L'altitude varie de 440 m au niveau du réservoir à 650 m sur les sommets des basses collines au sud. Ces dernières sont recouvertes de tills d'épaisseur variée, dépôts de surface caractéristiques de l'ensemble de la région. Au centre et au nord, on retrouve d'importantes superficies de dépôts sableux d'origine glaciolacustre, fluvioglaciaire et fluviale qui sont presque toujours adjacents à des dépôts organiques, lesquels couvrent également d'importantes superficies.

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est située au cœur du grand bassin versant de la rivière Péribonka, et touche à trois de ses principaux tributaires, soit la rivière de la Grande Loutre, la rivière Savane et le canal Bonnard. C'est la seule aire protégée de grande étendue présente dans le bassin versant de cette rivière (figure 49). La rivière Péribonka, en amont du lac Onistagane, constitue le plan d'eau le plus important de la réserve. Dans cette partie de la réserve, de part et d'autre de la rivière, on retrouve les lacs les plus importants, dont le lac Allenou à la limite ouest. À l'extrémité nord de la réserve, les rivières Savane et de la Grande Loutre, sont également protégées sur quelques kilomètres. Au sud, les grands plans d'eau sont exclus de la réserve et les lacs à l'intérieur de la réserve sont rares et de petite taille.

²⁷ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/onistagane/PSC_Onistagane.pdf

Figure 49. Bassin versant de la rivière Péribonka



On retrouve également un lac aux eaux turquoise à quelque cinq kilomètres au nord du réservoir Onistagane.

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est située au cœur de la forêt boréale continue et est dominée par les formations résineuses (tableau 6). Le bloc sud appartient essentiellement au domaine bioclimatique de la pessière à mousse de l'Est, alors que le bloc central et celui plus au nord sont plutôt dans la pessière à mousse de l'Ouest. Dans cette dernière, les précipitations annuel-



Photo 39. La réserve abrite un lac aux eaux turquoise (M.-A. Bouchard, MDDEP)

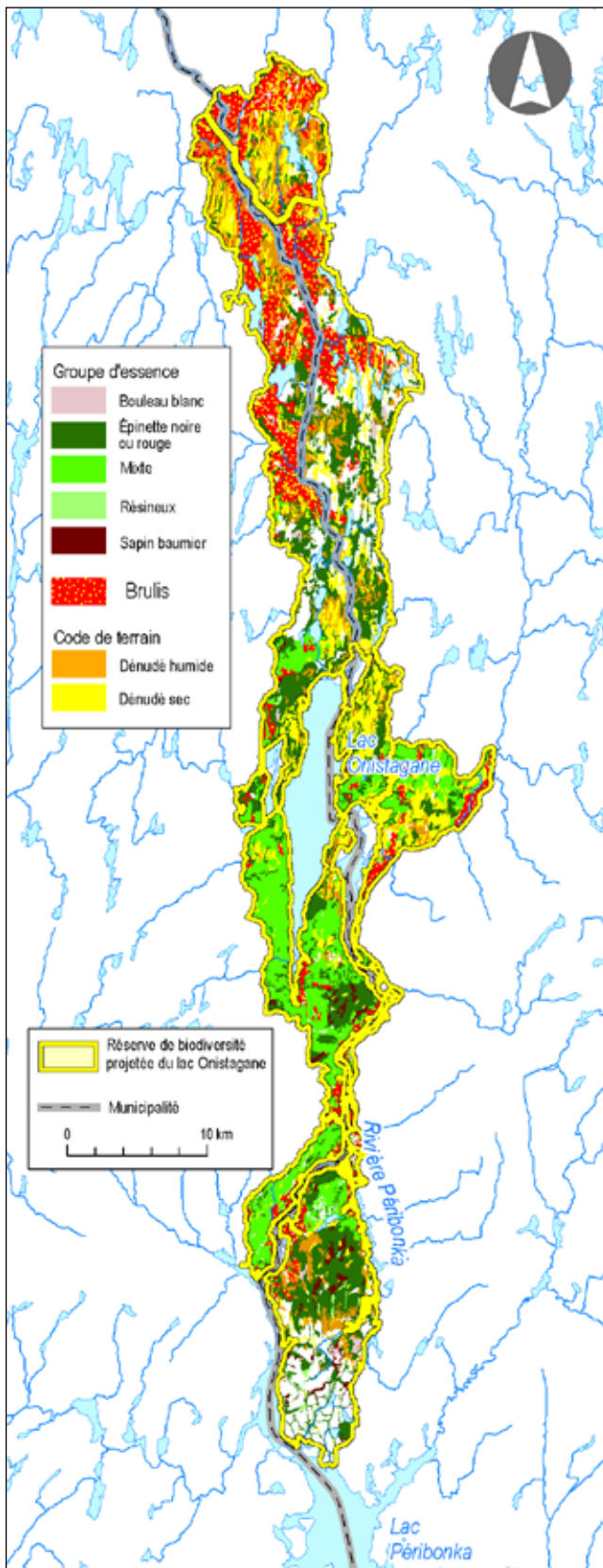
les moyennes sont plus faibles, ce qui, conjugué à l'abondance de dépôts sableux, favorise l'occurrence de feux. Près de 50 % de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane a brûlé au cours des 25 dernières années et les espèces adaptées à ce type de perturbation dominent largement la végétation : pin gris, épinette noire, bleuets et autres éricacées. L'extrémité nord de la réserve est largement dominée par des terrains dépourvus d'arbres (dénudés humides et secs). Plus au sud, les groupements d'essence contenant de l'épinette noire et du pin gris dominent les formations arborescentes (figure 50). Les feux moins fréquents au sud de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane sont favorables à la présence du sapin et au développement de forêts anciennes, essentiellement des pessières à épinette noire et des sapinières à épinette noire. Ces forêts inéquiennes (arbres d'âges variés) comprennent notamment des sapins et des épinettes noires de fortes tailles et très âgés ainsi que les éléments caractéristiques de ce type de forêt, notamment de gros arbres morts debout (chicots) ou couchés et dont le niveau de décomposition est variable. La portion sud de la réserve contient encore un massif (20 à 25 km²) de ce type de forêts, la majeure

Tableau 6. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane (adapté de Côté, D., 2006)

Couvert		Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillus	221,9	0,33 %
	Mélangés	12 258,4	18,18 %
	Résineux	33 110,4	49,11 %
	Régénération	779,3	1,16 %
Autre	Aulnaie	311,3	0,46 %
	Dénudé humide	9 315,8	13,82 %
	Dénudé sec	6 562,4	9,73 %
	Eau	4 833,7	7,17 %
	Gravière	1,5	0,00 %
	Île	15,5	0,02 %
	Inondé	5,4	0,01 %
Total		67 415,6	100,00 %



Figure 50. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane



partie ayant été coupée avant la création de l'aire protégée. Ces forêts anciennes contenant des sapins de plus de 100 ans et des épinettes noires de plus de 200 ans témoignent de l'absence de feux importants au cours des derniers siècles.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane mais la présence de deux espèces désignées vulnérables au Québec y a été confirmée : le pygargue à tête blanche²⁸ et le caribou forestier. Pour cette dernière espèce, des données télémétriques récentes confirment l'utilisation des massifs de vieilles forêts présents dans le sud de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane. Le caribou forestier est également considéré comme menacé à l'échelle du Canada. La réserve constitue un habitat favorable pour le caribou forestier, et des zones de protection, destinées à rétablir l'espèce et son habitat, selon différentes modalités d'intervention forestières et récréatives, couvrent 15 % de la réserve (MRNF, 2011).

Le pygargue à tête blanche, autrefois connu sous le nom d'aigle à tête blanche, est un oiseau de proie diurne classé parmi les espèces en danger de disparition dans plusieurs États américains et dans les provinces canadiennes limitrophes. Au Québec, l'espèce a été désignée espèce vulnérable²⁹ en raison du faible effectif de sa population nicheuse (entre 75 et 150 couples reproducteurs). Les principales menaces affectant présentement le pygargue à tête blanche sont la perte d'habitats, le dérangement humain, le piégeage accidentel, les collisions, l'abattage au fusil et la contamination par les produits toxiques (CRPTB, 2002). L'importance relative de ces menaces n'a cependant pas été déterminée. L'espèce ne peut être chassée ou piégée en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, laquelle protège également le nid et les œufs de l'espèce.

Le touladi, le grand brochet, le grand corégone et le meunier rouge fréquentent le réservoir Onistagane et donc probablement la rivière Péribonka en amont de celui-ci; le meunier noir, le méné de lac et le grand brochet sont présents dans un des lacs de la portion nord de la réserve.

Par ailleurs, on peut présumer que la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est fréquentée par les espèces caractéristiques de la région, notamment l'orignal, l'omble de fontaine, la martre d'Amérique et le mésangeai du Canada.

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est un territoire relativement isolé, mais qui demeure quand même accessible par des routes forestières principales (R0250 et R0252) à partir des municipalités de Sainte-Monique-de-Honfleur ou d'Alma (secteur

²⁸ Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, deux occurrences datant de 1997.

²⁹ Une espèce vulnérable est une espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme.

Delisle). La villégiature est presque absente au nord et relativement dispersée au sud. On y répertorie cinq baux de location à des fins personnelles de villégiature et deux abris sommaires, mais une quinzaine de droits fonciers sont coincés entre la rivière (ou le réservoir) et la limite de la réserve (figure 51). Aucun territoire faunique structuré ne recoupe le territoire de la réserve.

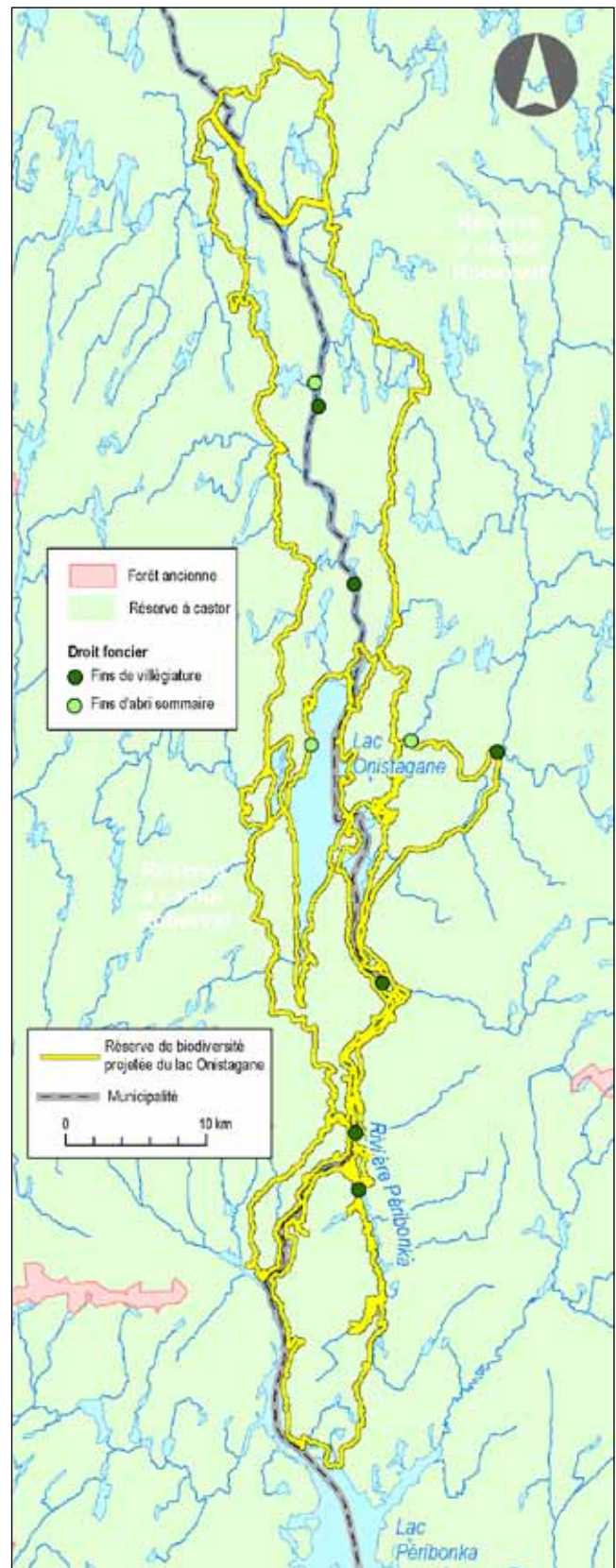
La réserve de biodiversité projetée est totalement comprise dans l'UGAF 50 (MRNF, Saguenay–Lac-Saint-Jean). On y retrouve six terrains de piégeage.

Plusieurs chemins forestiers pénètrent dans le territoire de la réserve, en particulier à l'extrémité sud où les forêts ont été récoltées peu avant la création de l'aire protégée. Au nord de la réserve, on peut observer les vestiges des chemins forestiers d'hiver mis en place en 2002 pour la récupération de matière ligneuse après un feu à l'ouest de la rivière Péribonka. Au sud, un pont permet d'accéder à la réserve en traversant la rivière Cocoumenen, mais aucun pont ne traverse la rivière Péribonka, laquelle est exclue de la réserve de biodiversité projetée et constitue un parcours de canot et de kayak reconnu. Un chemin est utilisé à des fins industrielles par Rio Tinto Alcan dans la partie sud et sur la limite est de la réserve de biodiversité projetée.

Le lac Onistagane constitue un lien historique est-ouest pour les Autochtones. Six sites archéologiques démontrant la présence historique des Amérindiens ont été répertoriés sur le bord du lac Onistagane. Le lac Onistagane et la rivière Péribonka constituent une route historique d'importance pour les Autochtones qui utilisaient ces cours d'eau pour accéder à leur territoire d'hiver. Cette utilisation explique d'ailleurs le fait qu'une Mission fut érigée par les Oblats (père Joseph-Ovila Décarie) en 1943, sur le versant sud-ouest du lac Onistagane (Simard R., 1971a et b). Une sépulture autochtone y a été répertoriée (MRNF, 2011). Le site patrimonial du lac Onistagane et l'Innu Assi lac Onistagane témoignent de la volonté de la communauté de Mashteuiatsh de protéger et de mettre en valeur le patrimoine innu associé à ce plan d'eau.

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est comprise dans la réserve à castor de Roberval, dans laquelle les autochtones bénéficient de droits particuliers au regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure. La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est également entièrement située dans le Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiatsh, tel que délimité à l'annexe 4.1 de l'EPOG (figure 9), et sa partie centrale correspond à une partie du site patrimonial du lac Onistagane, dont la délimitation préliminaire figure à l'annexe 4.6 (Sites patrimoniaux avec mesures de protection Mashteuiatsh). Par ailleurs, une partie de l'Innu Assi³⁰ lac Onistagane (annexe 4.2 de l'EPOG) est comprise dans la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane.

Figure 51. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane



³⁰ Selon l'EPOG, l'Innu Assi appartiendrait aux Innus et les gouvernements innus auraient un pouvoir général d'adopter des lois sur ces terres

En résumé, le territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane est peu utilisé et on y retrouve une très faible densité de droits fonciers. Les détenteurs de droits fonciers coincés entre les réservoirs hydroélectriques (lac Onistagane et rivière Péribonka) et la réserve elle-même devront être sensibilisés à la création de l'aire protégée, d'autant plus que la plupart d'entre eux ont des chemins d'accès traversant la réserve. De plus, la communauté innue de Mashteuiatsh a fait part de son intérêt à gérer ce territoire où elle prévoit tenir des activités familiales, éducatives et d'immersion lors de longs séjours en forêt.

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, une composante essentielle de la certification par le FSC. L'obtention d'une certification, du type de celle délivrée par le FSC, est aujourd'hui un incontournable pour maintenir la compétitivité des entreprises du secteur forestier sur les marchés. La société Produits Forestiers Résolu Inc. détient actuellement la certification FSC pour les territoires avoisinant la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane.

4.8.5 Contributions de l'aire protégée *Représentativité*

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane protège des écosystèmes caractéristiques de deux régions naturelles, soit la dépression du lac Manouane au nord et les collines du lac Péribonka au sud. On y retrouve certains des peuplements forestiers typiques de la frange septentrionale de la forêt boréale, la pessière à mousse, dont le couvert forestier est dominé par l'épinette noire. Plus de 45 km de la Haute-Péribonka sont également protégés au sein de la réserve, qui est fréquentée par le pygargue à tête blanche et le caribou forestier, deux espèces désignées vulnérables au Québec.

Efficacité

Résultat de la fusion de deux projets distincts, la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane présente un certain nombre de faiblesses sur le plan de l'efficacité. Sa forme allongée fait en sorte que malgré sa superficie importante, les parties de cette aire protégée où il n'y a pas d'effet de bordure (noyau de conservation) sont peu importantes.

De plus, cette réserve de biodiversité projetée seule ne serait pas de superficie suffisante pour assurer la protection du caribou forestier qui aurait besoin de plusieurs territoires protégés interreliés d'une superficie variant de 5 000 à 13 000 km² (Schneider, 2001, Wilkinson, 2008). Une attention particulière devra donc être portée à la connectivité entre les aires protégées dans ce secteur et au maintien d'un habitat de qualité pour le caribou forestier dans la matrice environnante.

4.86 Enjeux de conservation

La préservation des vieilles forêts et la protection du caribou forestier constituent les principaux enjeux de conservation de cette réserve de biodiversité située au cœur de la forêt aménagée (UAF 24-51) et de l'aire de répartition continue actuelle de cette espèce vulnérable. Par ailleurs, le maintien de l'intégrité écologique de la rivière Péribonka en amont du réservoir Onistagane constitue également un enjeu de conservation majeur.

4.8.7 Proposition d'agrandissements

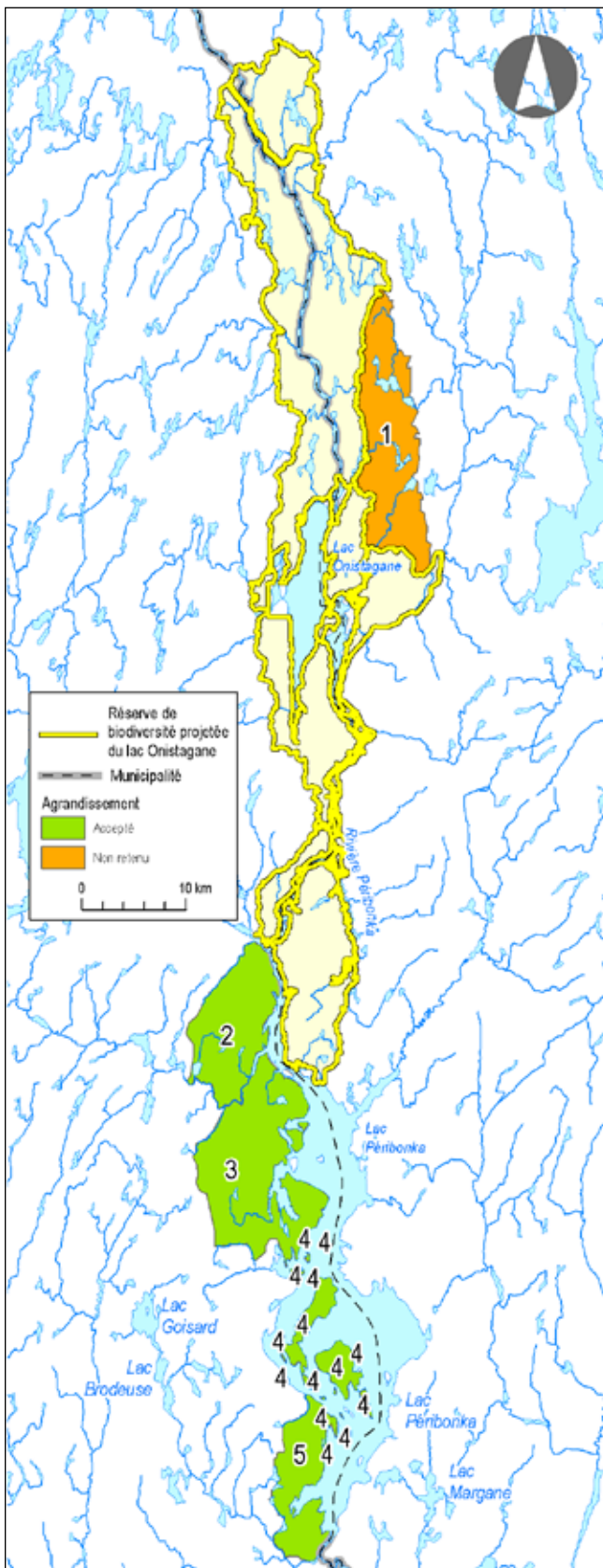
Afin d'améliorer la représentativité et surtout l'efficacité de cette aire protégée pour la protection du caribou forestier, cinq scénarios d'agrandissement totalisant 434,2 km² ont été proposés (figure 52). Après analyse, les propositions n^{os} 2, 3, 4 et 5 sont acceptées au niveau gouvernemental, la proposition n^o 1 (115,9 km²) n'étant pas retenue en raison de contraintes forestières

Les agrandissements acceptés prolongent la réserve vers le sud en ajoutant des îles et des secteurs riverains du lac (réservoir) Péribonka, jusqu'à proximité du barrage de Chute-des-Passes. Les quatre propositions recoupent la réserve à castor de Roberval dans laquelle les autochtones bénéficient de droits particuliers au regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure (un territoire de trappe y est enregistré).

La proposition n^o 2 (82,4 km²), au sud de l'embouchure de la rivière Saint-Onge, agrandit la réserve vers le sud-ouest. La largeur de la réserve atteint alors une vingtaine de kilomètres, ce qui accroît le noyau de conservation dans cette partie de l'aire protégée. On y retrouve deux baux à des fins d'abris sommaires, un à des fins de villégiature et quatre campements autochtones. Plusieurs droits d'exploitation de substances minérales de surface sont enregistrés sur le territoire et devront être déplacés ou, si nécessaire, exclus de la réserve au moment de l'octroi du statut permanent. Une bonne proportion de ce secteur a été coupée au cours des dernières années, mais on y retrouve encore des peuplements d'âges variés, dont une portion significative de vieilles forêts. L'épinette noire est omniprésente et souvent accompagnée de sapins. Outre les pessières, on retrouve également des pinèdes grises, des bétulaies blanches et des sapinières.

La proposition n^o 3 (143,3 km²), au sud de la précédente, a été peu affectée par les opérations forestières des dernières années et contient une bonne proportion de vieilles forêts. Un seul bail de villégiature y est enregistré et on y retrouverait également quatre sites de campement autochtone. Deux refuges biologiques sont présents dans la proposition. Le couvert forestier est essentiellement composé de vieilles pessières noires avec ou sans sapin, bien qu'on y retrouve également quelques vieilles sapinières ou bétulaies blanches. Les pinèdes grises dominent les forêts plus jeunes au nord de la proposition.

Figure 52. Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité Onistagane



La proposition n° 4 (34,5 km²) comprend 16 îles présentes dans le réservoir Péribonka. Le couvert forestier est essentiellement composé de pessières noires avec ou sans sapin, dont une bonne proportion (environ 60 %) est constituée de vieilles forêts. Quatre sites de campement autochtone y seraient également enregistrés.

La proposition n° 5 (58,1 km²), au sud de la précédente, a également été relativement peu affectée par les opérations forestières des dernières années et contient une bonne proportion de vieilles forêts. Un bail de villégiature ainsi qu'un bail d'abri sommaire y sont enregistrés et on y retrouve également 16 sites de campement autochtone. Une tour de télécommunication ainsi qu'une digue sont présentes dans ce secteur, où on retrouve aussi deux refuges biologiques. Le couvert forestier est essentiellement composé de vieilles pessières noires avec ou sans sapin, bien qu'on y retrouve également quelques vieilles sapinières. Une concentration de mélèzins est présente dans le sud de la proposition.

Les agrandissements proposés acceptés au niveau gouvernemental représentent une superficie totale de 318,4 km², ce qui porte la superficie totale de la réserve de biodiversité à 993 km².

4.8.8 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité Onistagan devra être gérée de façon à préserver le caractère naturel du territoire, à protéger les espèces menacées ou vulnérables (caribou forestier et pygargue à tête blanche) et à favoriser la protection du patrimoine culturel autochtone.

Pour le caribou forestier, la tranquillité et l'absence de dérangements humains sont des éléments nécessaires à un habitat de qualité (ÉRCFQC, 2008). Pour le pygargue à tête blanche, en s'inspirant des mesures proposées dans le Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec, le MDDEP propose d'appliquer une zone de protection intensive de 700 m de rayon autour de tout nid de pygargue recensés dans la réserve de biodiversité elle-même ou dans la zone entre le réservoir et la réserve; toute activité serait interdite dans cette zone en tout temps.

Finalement, la pratique des activités traditionnelles autochtones est compatible avec les objectifs de conservation de la réserve de biodiversité dans la mesure où les impacts sur les écosystèmes sont négligeables et que des mesures sont prévues afin de minimiser le dérangement des espèces menacées ou vulnérables.



Photo 40. Grand brûlis au nord de la réserve
(M.-A. Bouchard, MDDEP)



Photo 41. Tourbières et forêts clairsemées près de la rivière Péribonka
(M.-A. Bouchard, MDDEP)